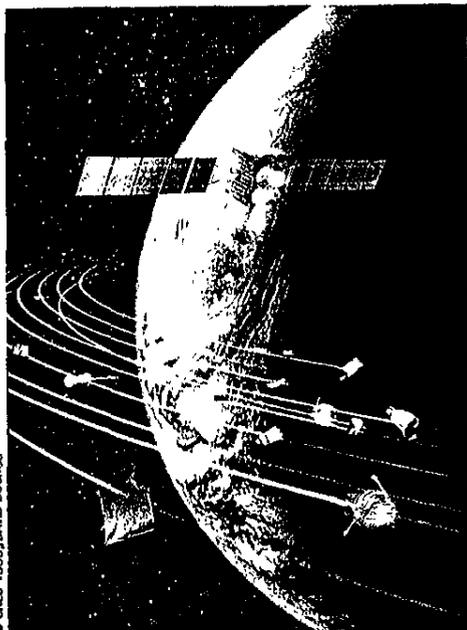


L'éthique, l'affaire de tous



© CNES 1999, DAVID DUCROS

Espace dépotoir : qui est responsable ?

Les débris d'une station spatiale s'écrasent sur Terre et tuent plusieurs personnes. L'opinion, scandalisée, manifeste contre les sociétés spatiales privées et publiques, qui se révèlent complètement prises au dépourvu.

Ce scénario catastrophe a alimenté la réflexion des participants au séminaire Éthique de l'espace, qui s'est tenu à Paris, en septembre dernier. Cette manifestation était co-organisée par l'UNESCO et l'Agence spatiale européenne, dans le cadre des activités de la Commission mondiale pour l'éthique de la science et des technologies (COMEST). Elle illustre la façon dont COMEST travaille avec le secteur privé, puisqu'aux côtés de membres de la National Aeronautics and Space Administration (NASA) et du Centre national d'études spatiales français (CNES), elle réunissait les représentants des entreprises Aérospatiale-Matra, Arianespace ou Alenia Aerospazio.

Besoin de règles

«Les responsables n'ont pas toujours le recul nécessaire pour envisager toutes les implications d'une décision», explique la présidente de COMEST, Vigdís Finnbogadóttir. C'est pourquoi la Commission jouera un rôle de conseil auprès des décideurs, publics et privés, confrontés à des choix qui exigent une réflexion éthique serrée et pouvant avoir un impact sur la société».

Le groupe de travail sur l'Éthique de l'espace vise à définir un ensemble de principes

éthiques et à ouvrir les débats au public, par exemple sur le devenir des débris d'engins spatiaux. Les acteurs du secteur privé sont concernés au premier chef : «Il ressort de nos discussions», poursuit Vigdís Finnbogadóttir, qu'il est de leur intérêt de participer à l'élaboration de principes éthiques, en identifiant et en gérant les risques liés aux produits qu'ils fabriquent.»

La société de l'information a elle aussi besoin de règles éthiques et les scientifiques, qui sont parmi les plus importants créateurs d'informations, se trouvent aujourd'hui directement confrontés aux aspects commerciaux liés à la propriété de leurs idées. L'Association américaine pour le progrès de la science (AAAS) va interroger ses jeunes membres sur le type de problèmes éthiques qu'ils pensent rencontrer dans l'avenir. COMEST mettra en place un groupe de travail pour étudier les résultats de l'enquête.

Dans ce débat, l'implication du secteur privé est primordial, puisqu'il domine les technologies de l'information. «Le secteur privé est un partenaire actif, parce qu'il écoute», insiste Vigdís Finnbogadóttir. Peut-être discrètement, mais il écoute».

Écouter

L'importance de l'écoute et la nécessité d'espaces internationaux de dialogue a été mise en évidence en octobre 1998, lorsque la pression et les critiques de l'opinion publique mondiale ont obligé la compagnie agro-alimentaire Monsanto à suspendre la commercialisation de semences génétiquement modifiées par le procédé «terminator». «Nous avions oublié d'écouter», admettait Robert Shapiro, responsable de Monsanto. Dans les sciences de la vie tout particulièrement, à mesure que le rythme des découvertes s'accélère, l'interdépendance entre les questions économiques et sociales apparaît plus clairement. Ainsi, bien que la Déclaration universelle de l'UNESCO sur le génome humain et les droits de l'homme affirme que «le génome humain dans son état naturel ne saurait être la source de gains financiers», une société américaine, Celera, déclare avoir isolé plus de 75 % des milliards de séquences codées de l'ADN, prenant une avance considérable sur le projet «Génome humain» financé par des fonds publics. Celera compte déposer des demandes de brevets pour 6500 de ses découvertes. John Sulston, directeur du Centre Sanger, un institut de recherches britannique partie prenante d'un consortium public, remarque : «Si, en 2003, chaque gène est contrôlé par un laboratoire privé pour vingt ans, la médecine n'y trouvera pas son compte.»

Le Comité international de bioéthique

COMEST EST...

un forum créé par l'UNESCO pour :

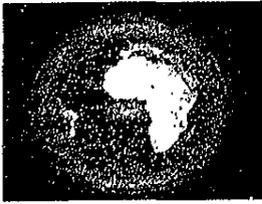
- conseiller les décideurs sur des questions éthiques dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'espace et de l'information ;
- détecter les risques dans ces secteurs ;
- promouvoir le dialogue entre la communauté scientifique, les décideurs et le public.

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE BIOÉTHIQUE EST...

un comité permanent créé par l'UNESCO pour :

- favoriser la réflexion sur les enjeux éthiques et juridiques des recherches dans les sciences de la vie ;
- encourager les actions de sensibilisation de l'opinion, des milieux spécialisés et des décideurs publics et privés intervenant dans le domaine de la bioéthique ;
- suivre l'application de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme.





© ESA/ESOC

Après les océans et l'air, l'espace.

(CIB) de l'UNESCO a précisément été créé pour traiter ce type de dilemmes éthiques soulevés par les sciences de la vie. La dernière session du CIB, en décembre 1998, à Noordwijk (Pays-Bas), a donné à des représentants du secteur privé (Pharming Group NV, Smithkline, Beecham, Glaxo Wellcome) l'occasion d'exposer leur point de vue et de répondre aux questions du public. Yves Champey, de la Fondation Rhône-Poulenc Rorer, a souligné le besoin de communication : «*Je ne crois pas que l'industrie puisse dicter des règles éthiques. Notre rôle est de satisfaire les exigences de la société. Notre mission éthique consiste à remplir ce rôle au mieux de nos capacités.*» Mais, par ailleurs, il ajoutait : «*La médecine moderne met en jeu des décisions politiques et scientifiques, souvent liées à des considérations éthiques. Celles-ci doivent-elles se traduire par des lois ? Ou donner lieu à*

des recommandations ? Une chose est certaine : les politiciens doivent être formés dans ce domaine, parce que les décisions que nous attendons d'eux supposent un savoir et nous ne leur laissons pas le temps de l'acquérir.»

On pourrait dire la même chose pour les citoyens ordinaires. Beaucoup reste à faire. Lors de la session de la COMEST, en avril dernier, le professeur Inge Johanssen, président du Comité norvégien d'éthique des sciences et des technologies, déclarait : «*Comme d'autres pays, la Norvège n'a pas réussi à faire converger les efforts des défenseurs de l'environnement et des générations futures et ceux des défenseurs des intérêts économiques et sociaux de la génération actuelle. La tâche reste pourtant nécessaire, si nous voulons affronter les problèmes qui se posent à nous.*» ●

Brésil : la croissance **responsable**

La production de sucre à partir de canne à sucre est très polluante. Elle génère, notamment lors de la combustion des résidus, des quantités importantes de dioxyde de soufre et de nitrogène, et de monoxyde et dioxyde de carbone. La Companhia Energética Santa Elisa, troisième producteur brésilien de sucre et d'éthanol, a réduit considérablement ces émissions toxiques en généralisant un système de récolte sans brûlis : en 1998-1999, la moitié de sa récolte de canne à sucre se faisait sans brûlis, contre 30 % en 1996-97.

Santa Elisa est l'une des dix entreprises brésiennes présentées comme modèles pour la gestion environnementale dans l'ouvrage que l'UNESCO vient de publier, *Les Entreprises brésiennes se mettent au vert*¹. Il récapitule quatre ans d'un projet de

sensibilisation des petites et moyennes entreprises à l'environnement, qui associe le SEBRAE (Service brésilien d'appui aux micro et petites entreprises), l'ONG brésilienne SIGA, le programme «Éducation pour un environnement durable» de l'UNESCO ainsi que divers médias et institutions du pays.

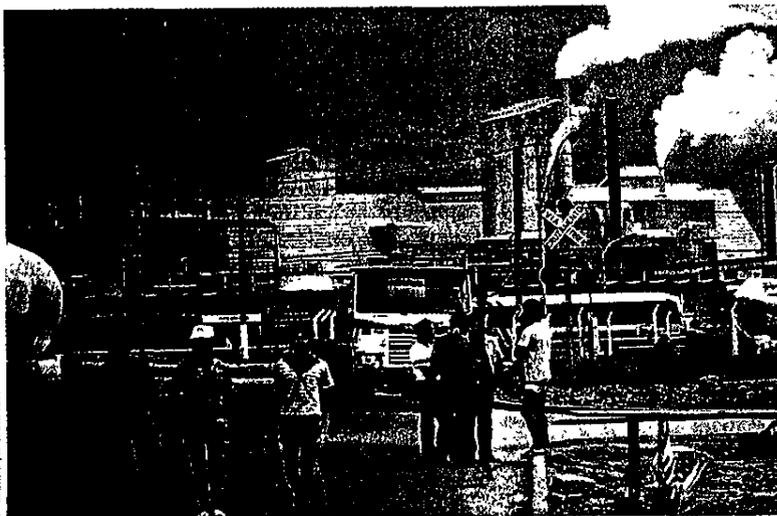
Les préoccupations écologiques sont importantes au Brésil, qui a accueilli, en 1992, le Sommet de la Terre, et qui est l'un des «gardiens» de la forêt amazonienne, toujours sous surveillance internationale. Les partis écologiques et les ONG environnementales y sont très actifs. L'opinion publique est sensibilisée, tout comme les multinationales qui investissent dans ce pays. Deux tiers des entreprises de plus de 50 employés ont pris des mesures de protection de l'environnement.

Campagne d'information

Mais cette attitude est loin d'être la règle chez les plus modestes. Le projet a commencé par une enquête auprès de 300 d'entre elles. Les résultats sont alarmants : seules 9 % ont une politique de gestion environnementale, 10 % sont en train de la mettre en place et 79 % n'en ont aucune. La moitié ne font rien concernant leurs déchets, 46 % déclarent ne pas être conscientes des enjeux, et pour 38 % la législation est «obscur et inadéquate».

De quoi justifier une campagne d'information, d'abord sous la forme d'un supplément intitulé «Gestion environnementale, l'engagement des entreprises». Publié d'avril à mai 1996 par le quotidien économique *Gazeta Mercantil*, il traitait de la nécessité d'une politique environnementale, des écostratégies possibles et de l'expansion du marché de l'écobusiness.

Au Brésil, les entreprises s'initient à la gestion environnementale.



© GAMMA/L. CAMPION